



ART DE LA FUGUE

Fonds de dotation au Capital de 3 000 Euros

**Siège Social : 31, Bis rue de Wissous
91230 Wissous**

* * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

* * * *

Aux membres du Conseil d'Administration,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation Guy Berthault à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fond de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas d'échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fond de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président du Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toutes anomalies significatives. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Vincennes, le 13/06/2025



Bruno MALIVOIRE
Commissaire aux Comptes

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ART DE LA FUGUE

Fonds de dotation au Capital de 3 000 Euros

**Siège Social : 31, Bis rue de Wissous
91230 Wissous**

* * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

* * * *

Aux membres du Conseil d'Administration,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fonds de dotation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Convention déjà approuvées par l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donnée avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

PARIS, le 13/06/2025

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' and 'M' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Bruno MALIVOIRE
Commissaire aux Comptes

Bilan

Fonds de dotation L'art de la fugue - Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 (document généré le 04/05/2025)

Actif

	Brut	Amortissements / dépréciations	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS				
210000 - Immeubles, matériel informatique, mobilier				
210000 - Immeubles, matériel informatique, mobilier	141 570,00		141 570,00	141 570,00
Immobilisations corporelles				
218000 - Autres immobilisations corporelles	3 238,99	3 102,37	136,62	269,95
Immobilisations mises en concession				
229000 - Droits des propriétaires	35 000,00		35 000,00	35 000,00
270000 - Participations financières				
270000 - Participations financières	15,00		15,00	15,00
Total actif immobilisé	179 823,99	3 102,37	176 721,62	176 854,95
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de produits				
355000 - Produits finis	13 235,00		13 235,00	13 845,00
TIERS				
Débiteurs divers et créditeurs divers				
468700 - Produits à recevoir	1 660,00		1 660,00	1 340,00
COMPTES FINANCIERS				
Banques, établissements financiers et assimilés				
512001 - Banques - CC Eurocompte Asso Tranquillité n° 00020522201	624,06		624,06	1 988,77
512002 - Banques - Livret Partenaire Association n° 00020522203	20 273,88		20 273,88	11 976,40
Total actif circulant	35 792,94		35 792,94	29 150,17
Total Actif	215 616,93	3 102,37	212 514,56	206 005,12

GL

Passif

	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAUX		
Capital et réserves		
102200 - Fonds statutaire (à éclater en fonction des statuts)	3 000,00	3 000,00
103000 - Fonds associatif avec droit de reprise	35 000,00	35 000,00
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)		
110000 - Report à nouveau excédentaire (solde créditeur)	174 603,03	174 603,03
119000 - Report à nouveau (solde débiteur)	-6 897,71	-4 609,48
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		
129000 - Résultat de l'exercice (déficit)		-2 288,23
120000 - Résultat de l'exercice (excédent)	5 971,26	
Total capitaux propres	211 676,58	205 705,32
DETTES		
TIERS		
Débiteurs divers et créditeurs divers		
468600 - Charges à payer	837,98	299,80
Total dettes	837,98	299,80
Total Passif	212 514,56	206 005,12

Compte de résultat

Fonds de dotation L'art de la fugue - Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

	PERIODE EN COURS	N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
701001 - Ventes de produits finis (disques)	130,00	250,00
701002 - Ventes de produits finis (bandes dessinées)	480,00	600,00
706000 - Ventes de prestations de services	0,00	2 200,00
706001 - Prestations de services (accord et transport)	990,00	2 350,00
706002 - Prestations de services (dédicace et envoi)	80,00	15,00
708000 - Produits des activités annexes	0,00	200,00
708001 - Autres produits (location d'instruments)	1 180,00	2 280,00
708002 - Autres produits (recette concert)	3 570,00	3 615,00
709000 - Rabais, remises et ristournes accordés par l'association	0,00	-58,50
713500 - Variation des stocks de produits	-610,00	-850,00
740000 - Subventions d'exploitation	134,91	33,57
750001 - Dons manuels affectés	15 914,00	11 541,00
758000 - Produits divers de gestion courante	9,90	0,00
Total	21 878,81	22 176,07
CHARGES D'EXPLOITATION		
606100 - Eau, Gaz, Électricité	-277,08	-804,75
606200 - Achats non stockés de matières et fournitures	-434,65	-730,95
606300 - Petit matériel	-41,90	0,00
606400 - Fournitures administratives (ex : papeterie, fournitures bureau)	-151,97	-211,96
606800 - Autres matières et fournitures	0,00	-780,00
613000 - Locations (ex : matériel, salle, équipements)	0,00	-288,00
613002 - Locations mobilières	-520,27	-208,15
614000 - Charges locatives	0,00	-275,00
616000 - Primes d'assurances (ex : assurances de l'association, responsabilité civile, incendie)	-1 529,91	-1 438,28
622000 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-3 200,00	-1 124,20
622600 - Honoraires (ex : comptables, juridiques)	-1 920,00	-1 920,00
623003 - Catalogues et imprimés	-144,00	-557,80
625001 - Voyages et déplacements	-461,91	-1 270,68
625600 - Missions	0,00	-439,34
626000 - Frais postaux et de télécommunications	-112,15	-42,27
627000 - Services bancaires et assimilés	-298,65	-278,10
641000 - Rémunérations du personnel	-4 235,00	-9 023,13
645000 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	-2 246,21	-4 926,08

60

	PERIODE EN COURS	N-1
651600 - Droits d'auteur et de reproduction	-498,00	-178,80
681120 - Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	-133,33	-130,04
Total	-16 205,03	-24 627,53
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 673,78	-2 451,46
PRODUITS FINANCIERS		
760000 - Produits financiers	297,48	163,23
Total	297,48	163,23
CHARGES FINANCIERES		
Total	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER	297,48	163,23
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total	0,00	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total	0,00	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS		
Total	0,00	0,00
AUTRES CHARGES		
Total	0,00	0,00
RESULTAT AUTRES PRODUITS ET CHARGES	0,00	0,00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Total	0,00	0,00
EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Total	0,00	0,00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	0,00	0,00
Total	5 971,26	-2 288,23



Fonds de dotation L'art de la fugue
Annexe aux comptes annuels – Exercice 2024

1. – Présentation du fonds de dotation

1.1. – Identité, organisation

Le fonds de dotation L'art de la fugue, régi par l'article 140 de la loi 2008-776 du 4 août 2008, a été créé le 12 avril 2014.

Il a pour objet l'acquisition d'un orgue baroque espagnol du XVIIIème siècle, son installation à l'église St Eloi de Fresnes ainsi que de faire entendre cet instrument au public le plus large et de contribuer ainsi au rayonnement culturel de la ville de Fresnes.

1.2. – Faits caractéristiques de l'exercice

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 212 514,56 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 5 971,26 euros.

1.3. – Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

2. – Règles et méthodes comptables

2.1. – Conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2. – Référentiels comptables

Le fonds de dotation a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01.

Le fonds de dotation s'est également conformé aux prescriptions du règlement n° 2009-01 du CRC du 3 décembre 2009 pour l'établissement de ses comptes. Cet avis, obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010, est relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits est la méthode des coûts historiques.

2.3. – Dérogations aux principes comptables généraux

Aucun changement de méthode d'évaluation et de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.4. – Durée et période de l'exercice comptable

L'exercice social est le huitième exercice du fonds de dotation et a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

3. – Notes sur le bilan actif

3.1. – Les immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément aux règlements CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs et CRC n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les matériels informatique et de projection sont amortis de façon linéaire sur une durée de 3 ans. Toutefois, il n'est pas pratiqué d'amortissement de l'orgue – qui est un instrument historique – et des instruments anciens compte-tenu de leur non-dépréciation économique et financière.

3.2. – Les immobilisations financières

Il s'agit de la souscription d'une part sociale au Crédit Mutuel, comptabilisée pour sa valeur brute.

3.3 – Les créances

Néant

3.4. – Les valeurs mobilières de placement (VMP)

Néant

4. – Notes sur le bilan passif

4.1. – Les fonds associatifs

Ils sont composés de :

- La dotation initiale (3 000 euros) ;
- Les fonds associatifs avec droit de reprise (35 000 euros) constitués de la valeur l'instrument de musique mis à disposition du fonds ;
- Le résultat antérieur affecté en report à nouveau conformément à la décision du conseil d'administration (167 705,32 euros) ;
- Le résultat de l'exercice (5 971,26 euros).

4.2. – Les subventions d'investissement

Néant

4.3. – Les provisions pour risques et charges

Néant

4.4. – Les provisions réglementées

Néant

4.5. – Les fonds dédiés

Néant

4.6. – Les dettes

Néant

5. – Notes sur le résultat

5.1. – Reconnaissance des produits

Les subventions d'exploitation

Le fonds de dotation a bénéficié d'un soutien temporaire aux associations sportives et culturelles prenant la forme d'une réduction de frais bancaires en 2024.

Les dons et libéralités

Ils correspondent au versement par des personnes physiques ou morales de dons résultant de l'appel à la générosité du public.

6. – Autres informations

6.1. – Le droit individuel à la formation (DIF)

Néant

6.2. – Engagements en matière de pensions et d'indemnités de départ à la retraite du personnel

Néant

6.3. – Les contributions volontaires

Néant

6.4 – La rémunération du commissaire aux comptes

Les comptes annuels sont certifiés par Monsieur Bruno Malivoire, commissaire aux comptes (Acofex expertise audit). Les honoraires enregistrés en compte de résultat s'élèvent à 1 920 euros TTC.

6.5. – La rémunération des dirigeants

Le président et les autres membres du conseil d'administration ne perçoivent pas de rémunération. Toutefois, un cachet peut être versé à l'un d'entre eux dans le cadre de sa production artistique pour un concert. Le fonds de dotation n'emploie pas de salariés.

6.7. – Les engagements du fonds de dotation

Néant

6.8. – Les informations sectorielles

Néant

7 – Tableaux

7.1. – Immobilisations

	Valeur début N	(+ augmentation		(-) diminution		Valeur fin N	Réévaluations valeur d'origine
		Réévaluation	Acquisition	Par cession	Par virement		
Immobilisations incorporelles							
Immobilisations corporelles	144 808,99					144 808,99	
Immobilisations financières	15,00					15,00	
Total	144 823,99					144 823,99	

7.2. – Amortissements

	Valeur début N	(+) dotations	(-) diminutions sorties/reprises	Valeur fin N
Immo. incorporelles				
Immo. corporelles	2 969,04	133,33		3 102,37
Immo. financières				
Total	2 969,04	133,33		3 102,37

	Ventilation dotation aux amortissements de l'exercice			Provisions et amortissement dérogatoires	
	Amortissement linéaire	Amortissement dégressif	Amortissement exceptionnel	Dotations	Reprises
Immo. incorpo.					
Immo. corporelles	133,33				
Total	133,33				

	Mouvements de l'exercice affectant les charges à répartir sur plusieurs exercices			
	Montant net au début de l'exercice	Augmentation	Dotations aux amortissements de l'exercice	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Prime de rembours. des obligations				NEANT

7.3. – Informations en matière de crédit-bail

Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans	total à payer	
Total						NEANT

Postes du bilan	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Total				NEANT

7.4. – Provisions pour risques et charges

Nature	Début exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice utilisées	Reprises de l'exercice non utilisées	Fin exercice
Total					NEANT
Dont dotations et reprises					
Exploitation					
Financier					
Exception					

7.5.- Tableaux des engagements

Catégories d'engagement	Montant en K€	Commentaires
Engagements donnés : - effets remis à l'escompte non échus - garanties données (dont filiales, participations, entreprises liées) - engagements financiers divers - subventions reçues à reverser : subventions d'investissement non amortissables reçues des autorités de tarification		

- commandes à des fournisseurs d'immo. et autres engag. d'achat - crédit-bail immobilier - crédit-bail mobilier - achats et ventes de devises à terme non couverts		
Total		NEANT
Engagements reçus : - créances assorties de garanties : legs acceptés par le CA en attente de réalisation - abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune - chèques de caution		
Total		NEANT

7.6. – Dettes garanties par des sûretés réelles

Postes concernés	Montant en K€	Commentaires
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total		NEANT

7.7. – Informations concernant le droit individuel à la formation

Droits individuels à la formation	Volume d'heures de formation
Cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice	
Cumul n'ayant pas fait l'objet d'une demande des salariés	NEANT

7.8. – Subventions d'investissement

	Total fin N-1	Augmentations	Quote-part virée au résultat	Transferts	Total fin N
Subvention d'investissement amortissable					NEANT

62

7.9 – Etat des provisions et dépréciations

	Montant début exercice	Augmentation Dotation de l'exercice	Diminution Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciations				
Total général				
Dot et reprises exploitation				
Dot et reprises financières				
Dot et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				NEANT

7.10 – Etat des créances

Créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	1 660,00	1 660,00	
Créances fiscales et sociales			
Autres créances			
Total	1 660,00	1 660,00	
Montant des prêts accordés au cours de l'exercice			
Montant des prêts remboursés au cours de l'exercice			

7.11 – Etat des dettes

Dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	275,00	275,00	
Dettes fiscales et sociales	562,98	562,98	
Autres dettes			
Total	837,98	837,98	
Emprunts souscrits au cours de l'exercice			
Emprunts remboursés au cours de l'exercice			

7.12 – Variation des fonds propres associatifs

Fonds associatifs	Solde initial A	Augmentations B	Diminutions C	Solde final D = A+B-C
<u>Fonds associatifs</u>				
Fonds associatifs sans droit de reprise	3 000,00			3 000,00
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	169 993,55		- 2 288,23	167 705,32
Résultat de l'exercice précédent	- 2 288,23		2 288,23	
Résultat de l'exercice		5 971,26		5 971,26
<u>Autres fonds associatifs</u>				
Fonds associatifs avec droit de reprise :				
- apports				
- legs et donations				
- résultat(s)/contrôle de tiers financeur				
Ecart de réévaluation				
Subv d'invest sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées	35 000,00			
Droit des propriétaires (commodat)				35 000,00
Total	205 705,32	5 971,26	0,00	211 676,58

7.13 – Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

Origines :		
- excédent comptable de l'exercice définitivement acquis		5 971,26
- report à nouveau antérieur		167 705,32
- prélèvement, le cas échéant, sur les réserves dont notamment la reprise de fonds antérieurement affectés au projet associatif		
Affectations :		
- report à nouveau	173 676,58	
- réserves (dont celles pour le projet associatif)		
- fonds associatif sans droit de reprise		

7.14 – Tableau de suivi des fonds dédiés (subventions de fonctionnement affectées)

Dettes	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice D=A-B+C
Fonds dédiés sur subventions Fonds dédiés sur dons et legs					
Total					NEANT

7.15 – Tableau de suivi des fonds dédiés (ressources provenant de la générosité du public, des legs et des donations affectés)

Situations	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice D=A-B+C
Ressources					
Dons manuels					
Legs et donations					
Total					NEANT

7.16 – Tableau de suivi des legs et donations

Legs et donations autorisés par l'administration	Encaissements	Décaissements et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donations en début d'exercice (475)	Solde des legs et donations en fin d'exercice
Total				NEANT

7.17 – Tableau de suivi des dons en nature restant à vendre

Dons en nature	Utilisation par l'association ou la fondation				Solde (stock final) E=A-B-C+D
	A nouveau (stock initial) A	Utilisés B	Sorties vendues C	Stockées D	
Total					NEANT

7.18 – Tableau de suivi des dotations (pour les fondations et les fonds de dotation)

Détail par type de dotation	Solde au 1/1/N A	Augmentations B	Diminutions C	Solde au 31/12/N D=A+B+C
Total				NEANT

7.19 – Tableau du portefeuille de TIAP, valeur estimative du portefeuille de titres immobilisés de l'activité de portefeuille (pour les fondations et les fonds de dotation)

Décomposition de la valeur estimative	Exercice	Montant à l'ouverture de l'exercice			Montant à la clôture de l'exercice		
		Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Fraction du portefeuille évaluée :							
- au coût de revient							
- au cours de bourse							
- d'après la situation nette							
- d'après la situation nette ré estimée							
- d'après une valeur de rendement ou de rentabilité							
- d'après d'autres méthodes (à préciser)							
Valeur estimative du portefeuille							NEANT

7.20 – Variation de la valeur du portefeuille de TIAP (pour les fondations et les fonds de dotation)

Mouvements de l'exercice	Exercice	Valeur nette comptable	Valeur estimative
Montants à l'ouverture de l'exercice			
Acquisitions de l'exercice			
Cessions de l'exercice (en prix de vente)			
Plus-values sur cessions de titres :			
- détenus en début d'exercice			
- acquis dans l'exercice			
Variation de la dépréciation du portefeuille			
Autres variations de plus-values latentes :			
- sur titres acquis dans l'exercice			
- sur titres acquis antérieurement			
Autres mouvements comptables (à préciser)			
Montant à la clôture de l'exercice			NEANT

7.21. – Evènements relevant de plusieurs postes du bilan

	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles l'association à un lien de participation ou une influence notable
Immobilisations financières		
Créances		
Dettes		NEANT

7.22. – Liste des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Résultat du dernier exercice
				NEANT

7.23. – Charges constatées d'avance

Libellés	
Total	NEANT

7.24 – Produits constatés d'avance

Libellés	
Total	NEANT

7.25 – Charges à payer

Libellés	
Fournisseurs – factures non parvenues	837,98
Total	837,98

7.26 – Produits à recevoir

Libellés	
Débiteurs divers – produits à recevoir	1 660,00
Total	1 660,00

7.27 – Charges exceptionnelles

Libellés	
Total	NEANT

7.28 – Produits exceptionnels

Libellés	
Total	NEANT

7.29 – Tableau d'évolution des effectifs

Libellés	N-1	N
Cadres, Non cadres, ...		
Total		NEANT

7.30 – Emprunt auprès des organismes bancaires

Au 31 décembre 2024, l'engagement s'élève à la somme de	NEANT
Se décomposant comme suit :	
- capital restant dû	
- intérêts restant dus	

Fonds de dotation L'art de la fugue
Tableau de compte d'emploi annuel des ressources globalisé avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emplois - Exercice 2024

EMPLOIS	Emplois de 2024 = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2024 (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2024 = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2024 (4)
1 - MISSIONS SOCIALES*			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		
1.1. Réalisées en France	14 285,03	14 285,03	1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	15 914,00	16 205,03
- Actions réalisées directement			1.1. Dons et legs collectés		
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels non affectés		
			- Dons manuels affectés	3 570,00	
			- Legs et autres libéralités non affectés		
			- Legs et autres libéralités affectés	2 557,38	
1.2. Réalisées à l'étranger			1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
- Actions réalisées directement					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			2 - AUTRES FONDS PRIVES	134,91	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public					
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés			3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS		
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 920,00	1 920,00			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	16 205,03		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	22 176,29	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS			II - REPRISES DES PROVISIONS		
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES			III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	5 971,26		IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		
V - TOTAL GENERAL	22 176,29		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
VI - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public	-8 824,31	-8 824,31	VI - TOTAL GENERAL	22 176,29	
VII - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public	-3 102,37	-3 102,37			
VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public	4 278,35	4 278,35	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		4 278,35
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		17 897,94
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total			Total		

* ou dépenses opérationnelles

= solde bancaire

20 897,94

0,00